	[Valeur Solvabilité II
Actifs		C0010
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	39 100 000,00
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	3 687 240,59
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	2 800 000,00
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	7 700,00
Actions	R0100	432 003,59
Actions – cotées	R0110	-
Actions – non cotées	R0120	432 003,59
Obligations	R0130	-
Obligations d'État	R0140	-
Obligations d'entreprise	R0150	_
Titres structurés	R0160	-
Titres garantis	R0170	_
Organismes de placement collectif	R0180	447 537,00
Produits dérivés	R0190	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	-
Autres investissements	R0210	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	-
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	_
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	_
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	_
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	-	-
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	_
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	-
Santé similaire à la vie	R0320	_
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	_
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à		
recevoir d'intermédiaires	R0360	3 621 661,84
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	-
Autres créances (hors assurance)	R0380	3 807 747,97
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s),		
mais non encore payé(s)	R0400	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	40 810 238,60
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	3 767 550,93
Total de l'actif	R0500	94 794 439,93
I van ac I acm	140500	77 777 737,73

	[Valeur Solvabilité II
Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	26 958 044,62
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	-
Marge de risque	R0550	-
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	26 958 044,62
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	24 989 499,37
Marge de risque	R0590	1 968 545,25
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	-
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	-
Meilleure estimation	R0630	-
Marge de risque	R0640	-
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	-
Meilleure estimation	R0670	-
Marge de risque	R0680	-
Provisions techniques UC et indexés	R0690	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	-
Meilleure estimation	R0710	-
Marge de risque	R0720	-
Autres provisions techniques	R0730	-
Passifs éventuels	R0740	-
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	-
Provisions pour retraite	R0760	1 318 966,35
Dépôts des réassureurs	R0770	-
Passifs d'impôts différés	R0780	5 986 845,31
Produits dérivés	R0790	-
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	52 252,76
Dettes financières autres que celles envers les	R0810	
établissements de crédit	KUOTU	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus	D0020	29.226.16
aux intermédiaires	R0820	28 226,16
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	-
Autres dettes (hors assurance)	R0840	11 633 604,41
Passifs subordonnés	R0850	-
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres		
de base	R0860	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de	D0070	
base	R0870	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	489,86
Total du passif	R0900	45 978 429,48
Excédent d'actif sur passif	R1000	48 816 010,45

S.04.05.01 Activité par pays - localisation du risque

Total de l'activité par entité souscripteur

S.04.05.01.01

		Total des contrats émis par l'entreprise										
Ligne d'Activité	Code ID entité souscripteur	Primes émises (brutes)	Primes acquises (brutes)	Sinistres encourus (bruts)	Frais - dépenses engagées (bruts)							
Z0010	Z0020	R0020	R0030	R0040	R0050							
1	969500AJKZG 0I5I0N112	65 470 589	65 470 589	42 831 518	17 997 840							
2	969500AJKZG 0I5I0N112	4 594 960	4 594 960	3 622 033	1 271 033							

S.04.05.01 Activité par pays - localisation du risque

Activité par pays - localisation du risque

S.04.05.01.02

			Total par pays								
Ligne d'Activité	Code ID entité souscripteur	Pays AELE	Primes émises (brutes)	Primes acquises (brutes)	Sinistres encourus (bruts)	Frais - dépenses engagées (bruts)					
Z0010	Z0020	R0010	R0020	R0030	R0040	R0050					
1	969500AJKZG 0I5I0N112	FR	65 470 589	65 470 589	42 831 518	17 997 840					
2	969500AJKZG 0I5I0N112	FR	4 594 960	4 594 960	3 622 033	1 271 033					

Annexe I S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

			Ligne d'	activité pour: engageme	nts d'assurance et de ré	eassurance non-vie (assi	ırance directe et réassui	rance proportionnelle a	cceptée)	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indennisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises		> <	> <	> <	> <	> <	> <	> <	> <	> <
Brut – assurance directe	R0110	65 470 588,58	4 594 960,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	$>\!\!<$	\rightarrow	\rightarrow	\rightarrow	\sim	\rightarrow	\rightarrow		\rightarrow
Part des réassureurs	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R0200	65 470 588,58	4 594 960,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Primes acquises		$>\!\!<$	\searrow	\searrow	\searrow	\searrow	\bigvee	$>\!\!<$	\bigvee	$>\!\!<$
Brut – assurance directe	R0210	65 470 588,58	4 594 960,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$
Part des réassureurs	R0240	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R0300	65 470 588,58	4 594 960,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charge des sinistres		$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$
Brut – assurance directe	R0310	42 831 518,17	3 622 032,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$
Part des réassureurs	R0340	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R0400	42 831 518,17	3 622 032,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Variation des autres provisions techniques		\sim		\sim	\sim	\sim	\sim	$>\!\!<$	\rightarrow	\rightarrow
Brut – assurance directe	R0410	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	$>\!\!<$	> <	> <	$>\!\!<$	$>\!\!<$	> <	$>\!\!<$	\rightarrow	> <
Part des réassureurs	R0440	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R0500	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses engagées	R0550	13 573 847,98	960 995,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres dépenses	R1200	\gg	\gg	\gg	\gg	\gg	\gg	\gg	\gg	\gg
Total des dépenses	R1300	> <	> <	\rightarrow	_><	> <	<u> </u>	> <	<i>></i>	\rightarrow

Annexe I S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		vie (assurance direc	ngagements d'assurance te et réassurance propo	•		Ligne d'ac réassurance non pro	portionnelle acceptée		Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaire s diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises		$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$
Brut – assurance directe	R0110	0,00	0,00	0,00	$\geq \! \! \! \! \! \! \! \! \! \! \! \! \! \! \! \! \! \! \!$	$\gg \sim$	$\geq \leq$	$\gg \sim$	70 065 549,03
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0,00	0,00	0,00	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	\sim	0,00
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part des réassureurs	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R0200	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 065 549,03
Primes acquises		\searrow	$>\!\!<$	\searrow	$>\!\!<$	\bigvee	$>\!\!<$	\bigvee	$>\!\!<$
Brut – assurance directe	R0210	0,00	0,00	0,00		\searrow	$>\!\!<$	\bigvee	70 065 549,03
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0,00	0,00	0,00	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	0,00
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part des réassureurs	R0240	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R0300	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 065 549,03
Charge des sinistres		\searrow	$>\!\!\!<$	\bigvee	$>\!\!<$	\bigvee	$>\!\!<$	\bigvee	$>\!\!<$
Brut – assurance directe	R0310	0,00	0,00	0,00	$>\!\!<$	\sim	$>\!\!<$	\bigvee	46 453 550,79
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0,00	0,00	0,00	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	0,00
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part des réassureurs	R0340	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R0400	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 453 550,79
Variation des autres provisions techniques		$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$
Brut – assurance directe	R0410	0,00	0,00	0,00	$>\!\!<$	$\gg <$	> <	$\gg <$	0,00
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0,00	0,00	0,00	$>\!\!<$	$>\!\!<$	> <	\sim	0,00
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part des réassureurs	R0440	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R0500	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses engagées	R0550	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 534 843,60
Autres dépenses	R1200	$\gg <$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$\gg <$	> <	$\gg <$	0,00
Total des dépenses	R1300	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	\sim	$>\!\!<$	\sim	14 534 843,60

Annexe I S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

			L	igne d'activité pour: eng	agements d'assurance v			Engagements de		
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises		> <	> <	> <	> <	> <	> <	$>\!\!<$	> <	> <
Brut	R1410	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part des réassureurs	R1420	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R1500	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Primes acquises		> <	> <	> <	> <	> <	\sim	> <	> <	\sim
Brut	R1510	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part des réassureurs	R1520	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R1600	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charge des sinistres		$>\!\!<$	> <	$>\!\!<$	$>\!\!<$	> <	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$
Brut	R1610	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part des réassureurs	R1620	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R1700	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Variation des autres provisions techniques		$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$
Brut	R1710	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part des réassureurs	R1720	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R1800	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses engagées	R1900	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres dépenses	R2500	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	\sim	$>\!<$	\sim	0,00
Total des dépenses	R2600	> <	$>\!\!<$	$>\!\!<\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	\sim	$>\!\!<$	$>\!\!<$	0,00

Annexe I S.05.02.01 Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 pri	ncipaux pays (p – eng	ar montant de p gagements en no		nises)	Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
	R0010		0	0	0	0	0	
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises		\sim	\sim	\sim	\sim	\sim	\searrow	\sim
Brut – assurance directe	R0110	70 065 549,0	0	0	0	0	0	70 065 549,0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0,0	0	0	0	0	0	0,0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0,0	0	0	0	0	0	0,0
Part des réassureurs	R0140	0.0	0	0	0	0	0	0.0
Net	R0200	70 065 549,0	0	0	0	0	0	70 065 549,0
Primes acquises			\sim	\sim	\sim	\sim	\searrow	
Brut – assurance directe	R0210	70 065 549,0	0	0	0	0	0	70 065 549,0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0,0	0	0	0	0	0	0,0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0,0	0	0	0	0	0	0,0
Part des réassureurs	R0240	0,0	0	0	0	0	0	0,0
Net	R0300	70 065 549,0	0	0	0	0	0	70 065 549,0
Charge des sinistres		$>\!\!<$	$>\!\!<$	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	$ \nearrow \! \! \! \! \! \! \! \! \! \! \! \! \! \! \! \! \! \! $
Brut – assurance directe	R0310	46 453 550,8	0	0	0	0	0	46 453 550,8
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0,0	0	0	0	0	0	0,0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0,0	0	0	0	0	0	0,0
Part des réassureurs	R0340	0,0	0	0	0	0	0	0,0
Net	R0400	46 453 550,8	0	0	0	0	0	46 453 550,8
Variation des autres provisions techniques		><	> <	> <	> <	> <	><	
Brut – assurance directe	R0410	0,0	0	0	0	0	0	0,0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0,0	0	0	0	0	0	0,0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0,0	0	0	0	0	0	0,0
Part des réassureurs	R0440	0,0	0	0	0	0	0	0,0
Net	R0500	0,0	0	0	0	0	0	0,0
Dépenses engagées	R0550	19 268 872,8	0	0	0	0	0	19 268 872,8
Autres dépenses	R1200	$>\!\!<$	$>\!\!<$	\searrow	\searrow	\searrow	\gg	494 419,11
Total des dépenses	R1300	19 763 291,9	0	0	0	0	0	19 763 291,9

Annexe I S.05.02.01 Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	Pays d'origine 5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en vie							
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210		
	R1400	$>\!\!<$	0	0	0	0	0	$>\!\!<$		
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280		
Primes émises		$>\!\!<$	$>\!\!<$	\sim	\sim	\sim	\sim			
Brut	R1410	0	0	0	0	0	0	0		
Part des réassureurs	R1420	0	0	0	0	0	0	0		
Net	R1500	0	0	0	0	0	0	0		
Primes acquises		$>\!\!<$	$>\!\!<$	\sim	\bigwedge	\bigwedge	\bigvee			
Brut	R1510	0	0	0	0	0	0	0		
Part des réassureurs	R1520	0	0	0	0	0	0	0		
Net	R1600	0	0	0	0	0	0	0		
Charge des sinistres		$>\!\!<$	$>\!\!<$	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee			
Brut	R1610	0	0	0	0	0	0	0		
Part des réassureurs	R1620	0	0	0	0	0	0	0		
Net	R1700	0	0	0	0	0	0	0		
Variation des autres provisions techniques		$>\!\!<$	$>\!\!<$	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee			
Brut	R1710	0	0	0	0	0	0	0		
Part des réassureurs	R1720	0	0	0	0	0	0	0		
Net	R1800	0	0	0	0	0	0	0		
Dépenses engagées	R1900	0	0	0	0	0	0	0		
Autres dépenses	R2500	$>\!\!<$	$>\!<$	\sim	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	0		
Total des dépenses	R2600	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	0		

S.12.01.02

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec	Assurance i	ndexée et en unité	és de compte	A	utres assurances v	/ie	découlant des		Total (vie hors	Assuranc	e santé (assuranc	e directe)	découlant des	Réassurance	Total (santé
		participation		Contrats sans	Contrats avec		Contrats sans	Contrats avec	contrats	Réassurance	santé, y		Contrats sans	Contrats avec	contrats	santé	similaire à la
		aux bénéfices		options ni garanties	options ou garanties		options ni	options ou garanties	d'assurance non-	acceptée	compris UC)		options ni garanties	options ou garanties	d'assurance non-	(réassurance acceptée)	vie)
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	garanties C0070	C0080	vie et liées aux C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	vie et liées aux C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	C0020	C0050	>	>	20000	>		20070	C0100	C0150	C0100	20170	C0100	20170	C0200	C0210
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			X	X		X	X					X	X			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque		\times	\times	\times	\times	\times	\times	\times	\times	\times	\times	\times	\times	\times	\times	\times	> <
Meilleure estimation		\mathbb{X}	$>\!<$	\mathbb{N}	\mathbb{X}	\mathbb{X}	\bigvee	\mathbb{X}	\mathbb{X}	\mathbb{X}	\mathbb{X}	\mathbb{N}	\mathbb{N}	\mathbb{N}	\mathbb{X}	\mathbb{X}	$>\!\!<$
Meilleure estimation brute	R0030		$>\!\!<$			\mathbb{X}						\mathbb{N}					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		\times			\times						\times					
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090		\times			\times						\times					
Marge de risque	R0100			\mathbb{N}	\mathbb{N}		$\searrow \! \! \! \! \! \! \! \! \! \! \! \! \! \! \! \! \! \! \!$	\mathbb{X}					\mathbb{X}	\mathbb{X}			
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques		\times	$>\!\!<$	$>\!\!<$	\times	\times	\times	\times	\times	\times	\times	\times	\times	$>\!\!<$	\times	\times	$>\!\!<$
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110						$>\!\!<$	$>\!\!<$					$>\!<$	$>\!<$			
Meilleure estimation	R0120		$>\!<$			$>\!\!<$						$>\!\!<$					
Marge de risque	R0130				$ \leftarrow $			<					\langle	\sim			
Provisions techniques – Total	R0200				<		>	<					$>\!\!<$	$>\!\!<$			

	Ī			Assurance directe et réassura	nce proportionnelle acceptée		
	ŀ						ne
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
	ŀ	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque		\searrow	\searrow	\searrow		\searrow	\searrow
Meilleure estimation		$\overline{}$	$\overline{}$	$\overline{}$	$\overline{}$	$\overline{}$	$\overline{}$
Provisions pour primes							
Brut	R0060	-400 138,10	467 392,66	0.00	0.00	0.00	0.00
	Koooo	100 130,10	107 372,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-400 138,10	467 392,66	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour sinistres							
Brut	R0160	22 371 166,26	2 551 078,55	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	22 371 166,26	2 551 078,55	0,00	0,00	0,00	0,00
Total meilleure estimation – brut	R0260	21 971 028,16	3 018 471,21	0,00	0,00	0,00	0,00
Total meilleure estimation – net	R0270	21 971 028,16	3 018 471,21	0,00	0,00	0,00	0,00
Marge de risque	R0280	1 743 950,67	224 594,58	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques		$>\!\!<$	$>\!\!<$	>>	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Meilleure estimation	R0300	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marge de risque	R0310	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions techniques – Total		> <	\rightarrow	\rightarrow	> <	> <	\rightarrow
Provisions techniques – Total	R0320	23 714 978,84	3 243 065,79	0,00	0,00	0,00	0,00
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	23 714 978,84	3 243 065,79	0,00	0,00	0,00	0,00

	Ī	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée										
	ŀ	80			ince proportionnene acceptee		8					
		Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses					
	ľ	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130					
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque		\rightarrow	\sim	\rightarrow	\rightarrow	\rightarrow						
Meilleure estimation		\sim	\sim	\sim	\sim	\sim	>					
Provisions pour primes		>	>	$ \bigcirc$	>	>						
Brut	R0060	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
Provisions pour sinistres		> <	> <	\bigvee	$\langle \rangle$	> <						
Brut	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
Total meilleure estimation – brut	R0260	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
Total meilleure estimation – net	R0270	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
Marge de risque	R0280	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques		$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$					
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
Meilleure estimation	R0300	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
Marge de risque	R0310	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
Provisions techniques – Total		><	><	\langle	\langle	> <	\rightarrow					
Provisions techniques – Total	R0320	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					

		Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	Total engagements en non- vie
		C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions techniques calculées comme la somme de la						
meilleure estimation et de la marge de risque		<>>	\ll	<>	\ll	<
Meilleure estimation		\ll	\sim	\sim	\sim	
Provisions pour primes	Dooro	0.00	0.00	0.00	0.00	67 254,56
Brut	R0060	0,00	0,00	0,00	0,00	67 234,36
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	67 254,56
Provisions pour sinistres					$\langle \rangle$	
Brut	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	24 922 244,81
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0,00	0,00	0,00	0,00	24 922 244,81
Total meilleure estimation – brut	R0260	0,00	0,00	0,00	0,00	24 989 499,37
Total meilleure estimation – net	R0270	0,00	0,00	0,00	0,00	24 989 499,37
Marge de risque	R0280	0,00	0,00	0,00	0,00	1 968 545,25
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques		$>\!\!<$	\searrow	$>\!\!<$	\searrow	> <
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Meilleure estimation	R0300	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marge de risque	R0310	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions techniques – Total	D0220	0.00	0.00	0.00	0.00	26.050.044.62
Provisions techniques – Total	R0320	0,00	0,00	0,00	0,00	26 958 044,62
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	0,00	0,00	0,00	0,00	26 958 044,62

Annexe I

S.19.01.21

Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	<u>Z0020</u>	
Monnaie	Z0030	EUR "total"
Conversions monétaires	<u>Z0040</u>	1 – Monnaie d'origine

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

						Ann	ée de développe	ment				
Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100	\mathbb{N}	\mathbb{X}	\mathbb{X}	\bigvee	\bigvee	\mathbb{X}	$>\!\!<$	\mathbb{X}	\bigvee	\mathbb{X}	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		•
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		-	
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		-		
N-5	R0200	43 783 289,33	6 101 187,97	455 656,12	32 547,48	68 555,43	7 611,27		<u>-</u> '			
N-4	R0210	40 909 355,37	6 988 951,31	349 496,45	-11 091,94	14 421,80		_				
N-3	R0220	37 444 079,98	6 238 181,11	393 410,04	43 043,71		<u>-</u> '					
N-2	R0230	43 565 474,20	5 837 277,44	361 772,17		_						
N-1	R0240	41 589 422,22	5 996 904,95		_							
N	R0250	37 257 678,16		-								

		Pour l'année en cours
		C0170
	R0100	0,00
	R0160	0,00
	R0170	0,00
	R0180	0,00
	R0190	0,00
	R0200	7 611,27
	R0210	14 421,80
	R0220	43 043,71
	R0230	361 772,17
	R0240	5 996 904,95
	R0250	37 257 678,16
Total	R0660	43 681 432,06

Г	Somme des
ı	années
L	(cumulés)
	C0180
Г	0,00
Г	0,00
Г	0,00
	0,00
	0,00
	50 448 847,60
	48 251 132,99
	44 118 714,85
	49 764 523,81
	47 586 327,17
Ĺ	37 257 678,16
Ī	277 427 224.56

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

(valeur absolue)

			Année de développement									
Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
	· ·	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100	\mathbb{N}	\mathbb{X}	\mathbb{X}	\bigvee	\mathbb{X}	\mathbb{X}	\mathbb{X}	\mathbb{X}	\mathbb{X}	\mathbb{X}	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		-
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		-		
N-5	R0200	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		<u>-</u> '			
N-4	R0210	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
N-3	R0220	0,00	0,00	0,00	0,00		•'					
N-2	R0230	0,00	0,00	91 600,51		<u>-</u> '						
N-1	R0240	0,00	589 698,57		-							
N	R0250	25 092 830,64		•								

		Fin d'année (données actualisées)
		C0360
	R0100	0,00
	R0160	0,00
	R0170	0,00
	R0180	0,00
	R0190	0,00
	R0200	0,00
	R0210	0,00
	R0220	0,00
	R0230	85 212,22
	R0240	559 208,50
	R0250	24 277 824,09
Total	R0260	24 922 244,81

Annexe I S.22.01.21 Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	26 958 044,62				
Fonds propres de base	R0020	48 816 010,45				
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	48 816 010,45				
Capital de solvabilité requis	R0090	22 637 362,25				
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	48 816 010,45				
Minimum de capital requis	R0110	5 659 340,56				

dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégie 20 15/35 Capital en actions ordinaires (brut des actions propres) Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires Ro030 Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires Ro030 Ro0			Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégie 20 15/35 Capital en actions ordinaires (brut des actions propres) Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires Ro030 Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires Ro030 Ro0			C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Capitale nactions ordinaires forut des actions propress) Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires Ro030 Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type munuel Comptes mutualistes subordonnés R0040 R0050 R0040 R0050 R0040 R0040 R0040 R0040 R0050 R0040 R0050 R0040 R0050 R0040 R0050 R0050 R0050 R0060 R0	Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du		\times	\setminus			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires R0030 0,00					$\langle \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \$		\leq
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel Comptes mutualistes subordonnés R0040 R0050 R0050 R0070 R0070 R0090 R0090		R0010	0,00	0,00	\sim	0,00	$>\!\!<$
de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel Comptes mutualistes subordonnés R0650 Compte de vecédentaires R0090 R0070 R0090 R00	Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0,00	0,00	$>\!\!<$	0,00	$>\!\!<$
Comptes mutualistes subordonnés R0050 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 Fonds excédentaires R0070 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 Comptes de pricérence R0090 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 Réserve de réconciliation R0130 48 434 910.45 48 434 910.45 Rossifs subordonnés R0130 48 434 910.45 48 434 910.45 Rossifs subordonnés R0130 48 434 910.45 48 434 910.45 Rossifs subordonnés R0130 48 434 910.45 48 434 910.45 Rossifs subordonnés R0130 48 434 910.45 48 434 910.45 Rossifs subordonnés R0130 48 8 8 8 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9	Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres				\setminus		
Comptes mutualistes subordonnés R0050 R0070 R007	de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type	R0040	381 100,00	381 100,00	\sim	0,00	\times
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers Total fonds propres de base appès déductions R0300 Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements infanciers R0300 Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements infanciers R0300 Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers R0300 R0300 Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers R0300 R0300 Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements infanciers R0300 R0300 Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements infanciers R0300 R0300 Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements infanciers R0300 R0300 Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements non libéré et non appelés, appelable sur demande R0300 R0300 R0300 Do00 Do0	mutuel						
Actions de préférence Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence R010 Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence R010 R0130 R0130 R0130 R0130 R0130 R0140 R0130 R0140 R0140 R0140 R0150 R0140 R0150 R0	Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0,00	\langle	0,00	0,00	0,00
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence R0110 R030 48 434 910,45 R030 48 434 910,45 R030 48 434 910,45 R030 R040 R040 R040 R050 R050 R050 R050 R05	Fonds excédentaires	R0070	0,00	0,00	$\langle \langle \rangle \rangle$	\gg	$>\!\!<$
Réserve de réconcilitation Rol100 Rol1000 R	Actions de préférence	R0090	0,00	\langle	0,00	0,00	0,00
Passifs subordonnés Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets R0160 0.00 Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets R0160 0.00 R0160 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00	Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0,00	M	0,00	0,00	0,00
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra R0180 0,00 0	Réserve de réconciliation	R0130	48 434 910,45	48 434 910,45	\searrow	$>\!\!<$	$>\!\!<$
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra R0180 0,00	Passifs subordonnés	R0140	0,00	\langle	0,00	0,00	0,00
Rot80 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0,00	\bigvee	\bigvee	\searrow	0,00
être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II Déductions Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers R0220 0,00	Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II Déductions Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers Total fonds propres de base après déductions Ponds propres auxiliaires Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations er relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations re relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être		\times				
Déductions Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers R0230 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 Total fonds propres de base après déductions R0290 48 816 010,45 48 816 010,45 0,00 0,00 0,00 Fonds propres auxiliaires Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE R0350 0,00 R0350 0,00 R0360 0,00 R0370 0,00	inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les	R0220	0,00	\times	\times	\times	\times
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers Total fonds propres de base après déductions Fonds propres auxiliaires Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations en relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations en relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations en relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	1 1			$\overline{}$			$\overline{}$
des établissements financiers Total fonds propres de base après déductions Ro290 Ro300 Ro							$\langle \rangle$
Total fonds propres de base après déductions Fonds propres auxiliaires Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations en relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE		R0230	0,00	0,00	0,00	0,00	\sim
Fonds propres auxiliaires Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations en relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations en relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations en relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE		D0200	48 816 010 45	48 816 010 45	0.00	0.00	0.00
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE R0350 R0360 R0370 O,00		K0290	46 610 010,43	40 010 010,43	0,00	0,00	0,00
demande Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	* *			$<\!\!\!-\!\!\!\!>$	<>	$\overline{}$	<>
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande R0320 0,00		R0300	0,00	\sim	\sim	0,00	\sim
de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande R0320 O,00				\leftarrow	\leftarrow	-	\longleftrightarrow
demande Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE Ro350 Ro360 Ro370 O,00	de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0,00	\times	\times	0,00	\times
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE Ro350 Ro360 0,00	Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur	R0320	0,00	>		0,00	0,00
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer	R0330	0,00	>>	>>	0,00	0,00
paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE R0370 R0370 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0,00	>>	>>	0,00	$>\!\!<$
directive 2009/138/CE Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE R0370 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00		R0350	0,00	> <	> <	0,00	0,00
de la directive 2009/138/CE 0,00 0,00 0,00	Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0,00	> <	> <	0,00	$>\!\!<$
Autres fonds propres auxiliaires R0390 0,00 0,00 0,00 0,00	Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0,00	> <	> <	0,00	0,00
	Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0,00	\gg	$>\!\!<$	0,00	0,00

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0,00	\bigvee	\langle	0,00	0,00
Fonds propres éligibles et disponibles		\bigvee	\bigvee	\langle	\bigvee	\bigvee
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	48 816 010,45	48 816 010,45	0,00	0,00	0,00
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	48 816 010,45	48 816 010,45	0,00	0,00	$>\!\!<$
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	48 816 010,45	48 816 010,45	0,00	0,00	0,00
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	48 816 010,45	48 816 010,45	0,00	0,00	$>\!\!<$
Capital de solvabilité requis	R0580	22 637 362,25	\bigvee	\searrow	\bigvee	\bigvee
Minimum de capital requis	R0600	5 659 340,56	\bigvee	\searrow	\bigvee	\bigvee
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	2,16	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$	$>\!\!<$
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	8,63	$\overline{}$	$\overline{}$	$\overline{}$	>

		C0060	
Réserve de réconciliation		\bigvee	\bigvee
Excédent d'actif sur passif	R0700	48 816 010,45	\bigvee
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0,00	\bigvee
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0,00	\bigvee
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	381 100,00	\bigvee
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0,00	\times
Réserve de réconciliation	R0760	48 434 910,45	\bigvee
Bénéfices attendus		\bigvee	\searrow
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	0,00	\times
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	0,00	\times
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	0,00	\times

S.25.01.21 Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

Article 112 Z0010

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	11 387 167,04	$>\!\!<$	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	3 032 528,18	$>\!\!<$	\bigvee
Risque de souscription en vie	R0030	-		
Risque de souscription en santé	R0040	20 065 627,43		
Risque de souscription en non-vie	R0050	-		
Diversification	R0060	- 7 963 081,55	$>\!\!<$	\sim
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-	$>\!\!<$	\longrightarrow
Capital de solvabilité requis de base	R0100	26 522 241,09	$>\!\!<$	\longrightarrow

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	2101966
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-5986845
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	22637362
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	22637362
Autres informations sur le SCR		\bigvee
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Annexe I S.28.01.01

Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements \underline{d} 'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
RésultatMCR _{NL}	R0010	

RésultatMCR _{NL}	R0010				
				Meilleure	Primes émises au
				estimation et PT	cours des 12
				calculées comme	derniers mois,
				un tout, nettes (de	nettes (de la
				la réassurance / des	réassurance)
				véhicules de	
				titrisation)	
				C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassu	rance proportionnell	e y afférente	R0020	<u>0</u>	<u>0</u>
Assurance de protection du revenu	, y compris réassurar	nce proportionnelle	R0030	<u>0</u>	<u>0</u>
Assurance indemnisation des trava	illeurs et réassurance	proportionnelle y	R0040	<u>0</u>	<u>0</u>
Assurance de responsabilité civile	automobile et réassur	rance	R0050	<u>0</u>	<u>0</u>
Autre assurance des véhicules à m	oteur et réassurance p	proportionnelle y	R0060	<u>0</u>	<u>0</u>
Assurance maritime, aérienne et tr	ansport et réassurance	e proportionnelle y	R0070	<u>0</u>	<u>0</u>
Assurance incendie et autres domr	nages aux biens et réa	assurance	R0080	<u>0</u>	<u>0</u>
Assurance de responsabilité civile	générale et réassuran	ce proportionnelle	R0090	<u>0</u>	<u>0</u>
Assurance crédit et cautionnement	et réassurance propo	rtionnelle y	R0100	<u>0</u>	<u>0</u>
Assurance de protection juridique	et réassurance propo	rtionnelle y	R0110	<u>0</u>	<u>0</u>
Assurance assistance et réassurance	e proportionnelle y a	fférente	R0120	<u>0</u>	<u>0</u>
Assurance pertes pécuniaires diver	rses et réassurance pr	oportionnelle y	R0130	<u>0</u>	<u>0</u>
Réassurance santé non proportion	nelle		R0140	<u>0</u>	<u>0</u>
Réassurance accidents non propor	tionnelle		R0150	<u>0</u>	<u>0</u>
Réassurance maritime, aérienne et	transport non propor	tionnelle	R0160	<u>0</u>	<u>0</u>
Réassurance dommages non propo	rtionnelle		R0170	0	0

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
RésultatMCR ₁	R0200	

-	Meilleure	Montant total du
	estimation et PT	capital sous risque
	calculées comme	net (de la
	un tout, nettes (de	réassurance/ des
	la réassurance / des	véhicules de
	véhicules de	titrisation)
	titrisation)	
	C0050	C0060
R0210		\bigvee
R0220		$ \bigvee \!\!\!\! \bigvee$
R0230		\bigvee
R0240		\bigvee
R0250	\bigvee	
	R0220 R0230 R0240	estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation) C0050 R0210 R0220

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	
Capital de solvabilité requis	R0310	
Plafond du MCR	R0320	
Plancher du MCR	R0330	
MCR combiné	R0340	
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	
Minimum de capital requis	R0400	

				•				
		Activités en	Activités en					
		non-vie	vie					
		Résultat	Résultat					
		MCR _(NL,NL)	MCR _(NL,NL)					
		C0010	C0020]	Activités	en non-vie	Activités en vie	
Terme de la formule								
linéaire pour les	D0010	4 052 225 41	0.00					
engagements d'assurance et	R0010	4 853 325,41	0,00					
de réassurance non-vie								
					Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
			224	T	C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et ré		* *	,	R0020	21 971 028,16	65 470 588,58	0,00	0,00
Assurance de protection du rev				R0030		4 594 960,45	0,00	0,00
Assurance indemnisation des t				R0040	0,00	0,00	0,00	0,00
	Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance		R0050	0,00	0,00	0,00	0,00	
Autre assurance des véhicules			1 ,	R0060	0,00	0,00	0,00	0,00
Assurance maritime, aérienne					·	0,00	0,00	0,00
Assurance incendie et autres d				R0080	0,00	0,00	0,00	0,00
Assurance de responsabilité ci	Assurance de responsabilité civile générale et réassurance		R0090	0,00	0,00	0,00	0,00	

R0100

R0110

R0120

R0130

R0140

R0150

R0160

R0170

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

0.00

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

0.00

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

0.00

0,00

0,00

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR _(L,NL)	Résultat MCR _(L,L)
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200		

Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties

Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de

Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé

Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de

Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations

discrétionnaires futures

(ré)assurance vie

compte

Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y

Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y

Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y

Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle

Réassurance santé non proportionnelle

Réassurance accidents non proportionnelle

Réassurance dommages non proportionnelle

	Activités (en non-vie	Activité	és en vie
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0090	C0100	C0110	C0120
R0210	0,00	\mathcal{N}	0,00	\bigvee
R0220	0,00	$>\!\!<$	0,00	$>\!\!<$
R0230	0,00	$>\!\!<$	0,00	>>
R0240	0,00	\times	0,00	\times
R0250	$>\!\!<$	0,00	$>\!\!<$	0,00

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	4 853 325,41
Capital de solvabilité requis	R0310	22 637 362,25
Plafond du MCR	R0320	10 186 813,01
Plancher du MCR	R0330	5 659 340,56
MCR combiné	R0340	5 659 340,56
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700 000,00
		C0130
Minimum de capital requis	R0400	5 659 340,56

Calcul du montant notionnel du MCR en non- vie et en vie	Activités en non-vie C0140	Activités en vie	
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	4 853 325,41	
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	22 637 362,25	
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	10 186 813,01	
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	5 659 340,56	
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	5 659 340,56	
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	3 700 000,00	
Montant notionnel du MCR	R0560	5 659 340,56	